

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

clés
de la
recherche



L'état civil

ARCHIVES

Origine

Registres paroissiaux

1539 : ordonnance de Villers-Cotterets. Les curés doivent tenir et conserver dans leur paroisse des registres de baptêmes.

1579 : ordonnance de Blois. Cette obligation est étendue aux mariages et aux sépultures.

1667 : code Louis qui impose la tenue d'une seconde collection de registres plus succincte auprès du greffe des tribunaux.

1736 : les deux collections doivent être rigoureusement identiques.

Registres d'état civil

À partir de septembre 1792 :

- Les registres paroissiaux deviennent des registres d'état civil tenus par le maire, officier d'état civil.
- Les publications de mariages sont consignées jusqu'en 1927.
- Création de tables alphabétiques annuelles et décennales.

Registres de catholicité

Les curés continuent de tenir leurs registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Quelques particularités :

Les registres protestants

1559 : création d'un état civil protestant. Cependant, les actes les concernant sont toujours déclarés auprès des autorités catholiques.

1579 : ordonnance royale qui prévoit la consignation des actes auprès des prêtres catholiques ou auprès des greffes.

1664 : les pasteurs sont autorisés à tenir leurs propres registres de baptêmes, mariages et sépultures jusqu'en 1685.

1685 : révocation de l'Édit de Nantes et retour au régime de l'ordonnance de 1579. Les protestants tiennent leurs registres clandestinement ; très peu ont été conservés.

1787 : l'édit de tolérance redonne le droit aux protestants de faire consigner leurs actes auprès des curés ou des greffes.

Après 1792, les actes concernant les protestants sont consignés comme les autres dans les registres d'état civil.

Les Juifs

1808 : les personnes de confession juive obtiennent la citoyenneté française. Les actes les concernant sont désormais consignés dans les registres d'état civil.

Avant 1808 : aucun acte conservé aux Archives du Rhône.

Que trouve-t-on ?

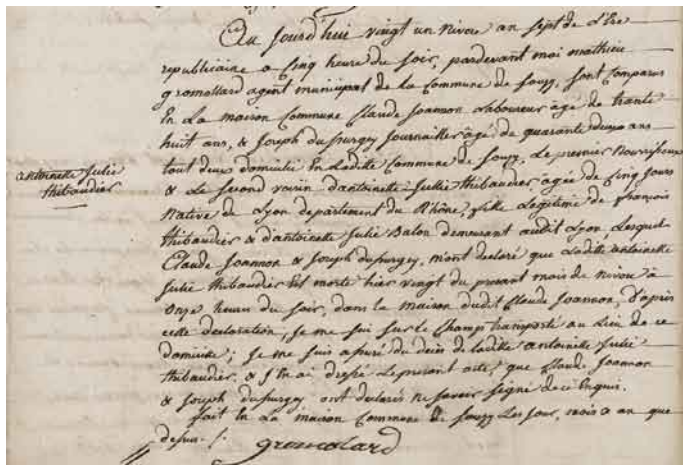
Typologie

De 1539 à 1792, les actes de baptêmes, mariages et sépultures (BMS) sont enregistrés chronologiquement au sein d'un même registre. À partir de 1746, suivant un arrêt du conseil du roi, pour chaque année, les actes de sépultures doivent être consignés séparément. Cependant, cette mesure n'a presque pas été appliquée dans les paroisses du Rhône.

Les registres sont tenus en double, dont un exemplaire est déposé au greffe.

L'exemplaire du prêtre (la minute) est l'original, écrit *in extenso*

Informations données	Mariage (XVI ^e siècle à 1791)	Mariage à partir de 1792
Renseignements sur les époux		
Date du mariage	X	X
Noms et prénoms	X	X
Âge	Pas toujours renseigné	X
Profession	Pas toujours renseigné	X
Domicile	X	X
Date et lieu de naissance	non	X
Contrat de mariage (date, lieu et nom du notaire)	Pas toujours renseigné	X
Si veuf ou veuve, nom, prénom, date et lieu de décès du précédent conjoint	Pas toujours renseigné	X
Renseignements sur les parents des époux		
Noms et prénoms	Pas toujours renseigné	X
Âge	Pas toujours renseigné	X
Profession	Pas toujours renseigné	X
Domicile	Pas toujours renseigné	X
Si décédé, date et lieu du décès	non	X
Renseignements sur les témoins		
Noms et prénoms	Pas toujours renseigné	X
Âge	Pas toujours renseigné	X
Profession	Pas toujours renseigné	X
Domicile	Pas toujours renseigné	X
Signature des mariés et des témoins	X	X



Acte de décès, Souzy, an VII

Actes de décès

Informations données	Sépulture	Décès
Date du décès	X	X
Nom et prénom de la personne	X	X
Âge	X	X
Domicile	X	X
Profession	Pas toujours renseigné	X
Nom et prénom des parents	X (si c'est un enfant qui est décédé)	X
Domicile des parents	Pas toujours renseigné	X
Profession des parents	Pas toujours renseigné	X
Nom et prénom des témoins	X	X
Signature du déclarant et des témoins	X	X

À partir de 1804 (code civil), les actes de naissance et de mariage comportent des **mentions marginales** (inscrites dans la marge de l'acte). Il s'agit de noter les événements qui modifient l'état civil de l'intéressé :

- reconnaissance d'enfant naturel (1804)
- rectifications d'état civil (1804)
- divorce (1886)
- mariage (1897)
- légitimation (1897)
- adoption par la nation : pupille de la nation (1917)
- réconciliation (1938)
- décès (postérieurs à 1945)
- adoption (1955)
- francisation (1958)
- etc.

Intérêt

Les registres paroissiaux et d'état civil permettent d'établir la généalogie.

Au delà de la stricte filiation, ces documents peuvent apporter de nombreuses informations parmi lesquelles :

- les lieux : noms de communes, de lieux-dits...
- les prénoms donnés
- les professions
- l'illettrisme : présence ou non de signatures dans les actes
- l'âge au mariage et la période des mariages
- les alliances familiales
- l'espérance de vie
- la mortalité et la mortalité infantile.

Le sieur et dame Clément les Places, lesquels ont signé le présent acte avec nous et le père après lecture faite. Remoix Blain

Total parsecot
Le dix-neuf mars mil huit cent soixante-dix à huit heures de nuit en notre paroisse nous Blain Jean Claude, maire de la commune de Saint Clément les Places, accompagné Jean Estam, âgé de cinquante quatre ans, propriétaire cultivateur résidant à Saint Clément les Places lequel a présenté un enfant de sexe masculin né le dix-neuf mars dernier à cinq heures de nuit dans son domicile de la rue de la paroisse et de la paroisse de Saint Clément les Places, lequel enfant a été baptisé par nous et le père après lecture faite. parsecot Blain

Le dix-neuf mars mil huit cent soixante-dix, à cinq heures de nuit, nous Blain Jean Claude, maire et officier de l'état civil de la commune de Saint Clément les Places accompagné Catherine Blanchard, âgée de soixante-neuf ans, sans profession spéciale, résidant à Saint Clément les Places, et de l'épouse de son mari, laquelle a déclaré que le dit enfant est entré à sept heures de nuit dans son domicile à Saint Clément les Places par le mari de son mari, âgé de trente-sept ans, procureur, de la fille résidant à Saint Clément, a été baptisé par nous et le père après lecture faite.

12
Charles
Antoine
Blain
m 17 mars

13
Marie
Josephine
Chavagniez
de Cognac
m 17 mars

quelques et de venir feuille



14
Jean Antoine
Vernay
m 20 mars

Marié à
Privée le 22
Joué 1844 par
le curé de la paroisse
1845

Antoine
Cognard
m 20 avril

Marié à
Privée le
20 Janvier
1844 par
le curé de la paroisse

en notre paroisse nous Blain Jean Claude, maire de la commune de Saint Clément les Places accompagné Jean Baptiste Vernay, âgé de trente ans, propriétaire cultivateur de Saint Clément les Places lequel a présenté un enfant de sexe masculin né le vingt-neuf mars dernier à cinq heures de nuit dans son domicile de la rue de la paroisse et de la paroisse de Saint Clément les Places, lequel enfant a été baptisé par nous et le père après lecture faite. parsecot Blain

Le vingt-neuf mars mil huit cent soixante-dix à cinq heures de nuit en notre paroisse nous Blain Jean Claude, maire de la commune de Saint Clément les Places accompagné Jean Pierre Cognard, âgé de trente ans, cultivateur résidant à Saint Clément les Places, lequel a présenté un enfant de sexe masculin né le vingt-neuf mars dernier à quatre heures et demie de nuit dans son domicile de la rue de la paroisse et de la paroisse de Saint Clément les Places, lequel enfant a été baptisé par nous et le père après lecture faite. parsecot Blain

Mentions marginales, Saint-Clément-les-Places, 1870

Pour quelle période ?

Les registres paroissiaux et d'état civil aux Archives

- Communes du département sauf Lyon

Les Archives départementales du Rhône conservent les registres paroissiaux et d'état civil du XVI^e siècle jusqu'en 1910 environ (les dates sont variables d'une commune à l'autre).

Le registre paroissial le plus ancien date de 1527 (Tarare).

Les plus récents registres d'état civil conservés datent de 1910.

Les tables décennales sont consultables de 1792 à 1912.

- Lyon

Le registre paroissial le plus ancien date de 1532 (Saint-Pierre-le-Vieux).

Les plus récents registres d'état civil conservés aux Archives départementales datent de 1893.

Les tables décennales

Elles existent à partir de 1792 et sont conservées aux Archives départementales du Rhône jusqu'en 1912.

Noms et Prénoms	Dates des actes
C	
Calandras (Catherine)	18, 4 ^e dimanche a-11.
Calandras (Catherine Pierrette)	5, 4 ^e octobre a-12.
Calandras (Claude Chaus)	7, Mai 1810.
Calandras Jean-Jacques	4, 3 ^e dimanche a-11.
Calandras (Annie)	11, Août 1809.
Calandras (Claude)	15, 1 ^e mars a-11.
Calandras (Jeanne Pierrette)	27, Octobre 1808.
Chambesfort (Claude)	10, 1 ^e dimanche a-11.

Table décennale,
Liergues, 1802-1812

Comment chercher ?

1 - Repérer la paroisse ou la commune de l'événement.

2 - Repérer la date ou au moins une période approximative : pour les registres paroissiaux, il existe parfois des tables alphabétiques aux noms ou aux prénoms en fin de chaque année.

Pour les registres d'état civil, les tables décennales permettent de retrouver la date précise d'un acte. Il suffit ensuite de se reporter au registre correspondant à la date trouvée et au type d'acte concerné.

À noter : les actes de mariage, entre septembre 1798 et juillet 1800 (an VII-an VIII), ont été enregistrés au chef-lieu de canton et non pas dans la commune où le mariage a été célébré.

Sous quelles conditions ?

Cote : depuis 1667, il y a une double collection des registres.

- **La collection paroissiale puis communale** : les registres sont aujourd'hui conservés dans les mairies. Cependant, certaines communes ont déposé leurs registres aux Archives départementales du Rhône, cotés en sous-série E Dépôt.

- **La collection du greffe** : les registres de plus de 100 ans sont conservés aux Archives départementales du Rhône et cotés en sous-série 4 E. Les registres de moins de 100 ans sont conservés au greffe du tribunal de grande instance.

Communicabilité

Suivant la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, les délais de communicabilité à compter de la date de l'acte sont les suivants :

- naissances et mariages : 75 ans
- décès : immédiatement communicable
- tables décennales : immédiatement communicable

Lieux de conservation et conditions de communication

Les registres paroissiaux et d'état civil des communes du Rhône sont consultables à la section moderne, sous la forme de microfilms en accès libre pour la période 1527-1870 et d'originaux pour la période 1870-1910.

Les registres paroissiaux et d'état civil des communes du Rhône sont consultables sous la forme de microfilms (1527-1870) ou sous la forme d'images numérique (1527-1910). L'accès est libre en salle de lecture et une indexation par commune, type d'acte et date permet d'affiner la recherche. Pour les registres paroissiaux, la consultation des deux collections, collection du greffe et collection communale, est proposée.

Les registres postérieurs à 1910 sont actuellement en cours de numérisation. Les images sont disponibles au fur et à mesure sur les postes informatiques dans les deux salles de lecture et sur notre site Internet : <http://archives.rhone.fr>.

Pour la Ville de Lyon, les registres paroissiaux et d'état civil de 1532 à 1935 sont accessibles sur Internet : www.archives-lyon.fr.

Voir aussi

⇒ **Archives départementales du Rhône**

- bulletins paroissiaux et municipaux (série PER) : récapitulatifs des naissances, mariages et décès

- recensements de la population (sous-série 6 Mp)
- registres et dossiers des enfants assistés (sous-série 3 X)
- registres matricules militaires (sous-série 1 Rp)
- listes électorales (sous-série 3 M et série W)
- actes notariés (sous-série 3 E) : contrats de mariages, testaments...

⇒ **Archives diocésaines**, 1 place de Fourvière 69321 Lyon cedex 05

- Registres de catholicité : après 1792 et la création de l'état civil, les curés ont continué de tenir leurs registres dans leurs paroisses. Ces registres sont conservés au diocèse.

⇒ **Sites Internet**

- www.france-genealogie.fr
- www.archives-lyon.fr, pour les registres paroissiaux et l'état civil de Lyon et des communes annexées de 1532 à 1932.

Archives départementales du Rhône archives@rhone.fr

Section ancienne
2 chemin de Montauban
69005 Lyon
tél. 04.78.28.05.73
fax. 04.26.29.18.11

Section moderne
57 rue Servient
69003 Lyon
tél. 04.72.61.10.73
fax. 04.26.29.18.10